



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Précarité croissante des employés de la restauration ferroviaire

Question écrite n° 19622

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'impact du développement des TGV à bas coûts Ouigo dans le secteur de la restauration ferroviaire. La politique de réduction des coûts engagée depuis quelques années menace les employés de cette branche du milieu ferroviaire. Par exemple, depuis 2016, les effectifs lillois sont passés d'une centaine à une soixantaine de salariés. Il est à craindre qu'une politique de suppression des services à bord nuise à la qualité des voyages en train. De plus, une telle politique de course aux bas coûts risque de s'intensifier avec la volonté de libéralisation et d'ouverture au privé du secteur ferroviaire au détriment des travailleurs du train. Enfin, il faut s'interroger sur les effets qu'aura la fusion de la convention de la restauration ferroviaire avec celle de la convention de la restauration collective. Celle-ci étant beaucoup moins avantageuse que la convention actuelle, elle s'inquiète d'une perte d'acquis sociaux pour les employés de la restauration ferroviaire et d'une précarisation de la situation de ces travailleurs du rail.

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19622

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4463

Question retirée le : 24 novembre 2020 (Fin de mandat)